

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Mandature 2022-2026

DÉLIBÉRATION N° 2023/07

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023****ELECTION D'UN NOUVEAU « SECRETAIRE » AU SEIN DU BUREAU
DE LA CCI METROPOLE DE BOURGOGNE***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, s'est tenue, à Dijon, en présentiel, la sixième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 45
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 24
- Quorum = 23 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 13

Membres Titulaires ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBERI, Vice-Président – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Anne-Lise FRESARD – Patrick GRANDAY – Agnès HUE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Michaël RENAUD – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT – Carole THUEL.

Membres Titulaires excusés :

- Bruno DORMOY, Trésorier – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau
- Thierry ANDRE – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Bernadette DE SAINT-JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO-BAGOT – Youcef HAMOUDI – Corinne JOURDAIN-GROS – Céline LACOUR – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN-TOITOT – Stéphane MONTOUT – Dominique POURCELLY – Pauline ZACHARIE.

L'Article L 713-4-II du Code de Commerce stipule que : « *Tout membre d'une Chambre de Commerce et d'industrie territoriale et d'une chambre de commerce et d'industrie de région qui cesse de remplir les conditions d'éligibilité au titre desquelles il a été élu, présente sa démission au Préfet. »*
« *Toute démission d'un mandat de membre élu de la CCI Territorial, entraîne la démission de son mandat de membre élu à la CCI Régionale. »*

A la suite de la cession de l'entreprise qu'elle dirigeait, Stéphanie BOMPAS ne remplissant plus les conditions d'éligibilité au titre desquelles elle a été élue, a donc été amenée, par mail et courrier du 26 septembre 2023, à présenter à Monsieur le Préfet, sa démission de ses fonctions de Membre Titulaire et de Secrétaire au sein du Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne.

Cette démission a été officiellement notifiée par Monsieur le Préfet en date du 14 novembre 2023.

L'Assemblée prend acte à son tour de cette démission.

Suite aux différentes démissions, le nombre des Membres Titulaires en exercice de la CCI Métropole de Bourgogne se trouve ainsi ramené à 45.

⇒ **Compte tenu de la démission de Madame Stéphanie BOMPAS, il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau Secrétaire de notre compagnie consulaire.**

Rappel des textes qui s'appliquent à l'élection d'un membre du Bureau :

L'article R711-14 du Code de Commerce :

« *Entre deux renouvellements, il est pourvu, lors de l'assemblée générale la plus proche et au plus tard dans les deux mois suivants la démission du membre du bureau, au remplacement de tout membre du bureau dont le siège est devenu vacant. »*

- *Cette élection s'effectue selon les dispositions de l'Article R711-72 du Code de Commerce : elle a lieu au premier et au deuxième tour à la majorité absolue des membres en exercice.*
- *Dans le cas où les deux premiers tours ne permettent pas d'obtenir cette majorité absolue, il est procédé à un troisième et dernier tour à la majorité relative. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est élu.*
- *Le vote par procuration est admis mais chaque membre ne peut disposer que d'une procuration.*
- *Les membres élus de l'Assemblée Générale âgés de plus de 70 ans révolus à la date du dernier jour de scrutin ne peuvent postuler.*
- *Nul ne peut être simultanément membre du Bureau d'un établissement du réseau des CCI et du Bureau d'un établissement du réseau des CMA.*
- *Une attestation stipulant que le candidat remplit les conditions de l'article R 711-15 du Code de Commerce sera signée par le candidat et remise au Préfet.*

Election d'un nouveau Secrétaire au sein du Bureau

→ **Le Président Pascal GAUTHERON propose la candidature de Madame Carole THUEL, membre titulaire, à ce poste de Secrétaire.**

Les membres du Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne, réunis le 27 septembre 2023 ont émis un avis favorable sur cette candidature.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

L'assemblée procède, sous la présidence de son Président Pascal GAUTHERON, à l'élection d'un nouveau « Secrétaire » en remplacement de Madame Stéphanie BOMPAS, démissionnaire.

Résultat du Vote :

Nombre de votants : **24**

- voix pour : **24** - voix contre : **0** - abstention : **0**

↳ **Au premier tour, Madame Carole THUEL est donc élue « Secrétaire » au sein du Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne, jusqu'à la fin de la mandature 2022-2026.**

Nouveau Bureau :

A l'issue de cette élection, la composition du Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne, jusqu'à la fin de la mandature 2022-2026, est la suivante :

Président :	Pascal GAUTHERON
Vice-Président :	Francis PENNEQUIN
Vice-Président :	Mansour ZOBERI
Trésorier :	Bruno DORMOY
Trésorière-Adjointe :	Vera BAEKE
Secrétaire :	Carole THUEL
Secrétaire-Adjoint :	Edouard CHOPLAIN
Président de la délégation de Saône et Loire :	Philippe ROUBALLAY
Membre du Bureau :	Thérèse PISTOIA
Membre du Bureau :	Emmanuel AMPAUD

Fait à Dijon, le 29 novembre 2023
Pour copie conforme

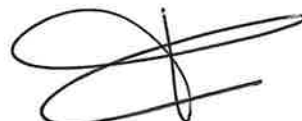
Le Président,



Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,



Carole THUEL